

**« Où en sont nos AMIs et autres zones de déploiement privé ? »**

**Colloque AVICCA**

**2 avril 2015**



## Présentation de la CAEE

- Création au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Située en Seine Saint-Denis, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble regroupe 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville
- Un territoire d'environ 40 km<sup>2</sup>, pour une population de 400 000 habitants. Hormis une zone AMII (Bondy) toutes les villes du territoire sont classées en zone très dense. 3 RIP (Numéricâble, Opalys et Sequantic) présents sur le territoire mais gérés par le SIPPEREC.
- Un territoire en mutation : attractivité des communes en bordure de Paris pour les habitants et pour les entreprises.
- Activité économique importante, avec des domaines phares : métiers de l'image, luxe et artisanat d'art ou communication. Regroupant à la fois de grands groupes (Ubisoft, Chanel et Hermès) mais également des PME et TPE.
- Point d'appui du SDTAN-93, la CAEE joue un rôle de facilitateur et de relais auprès des différents acteurs du THD :
  - vis-à-vis des opérateurs avec un rôle d'interface privilégiée. Recherche de NRO, rôle de référent auprès des bailleurs publics et privés, référent auprès des entreprises.
  - rôle d'expertise technique sur les sujets liés au THD auprès des communes de l'Agglomération.



## Pourquoi un suivi poussé des déploiements en zone très dense ?

### ➤ Premier constat : un besoin interne en matière d'organisation

- De nombreuses compétences impactées ou impactant les déploiements (développement économique, habitat...) avec pour conséquence de trop nombreux référents.
- Un besoin de coordonner l'articulation du THD dans les différents documents d'orientation ou dispositifs contractuels (Contrat de Ville, PACTE...)
- Des impacts forts au niveau des villes et un besoin de centralisation des demandes et un suivi pour une coordination optimale.

### ➤ Une réponse simple

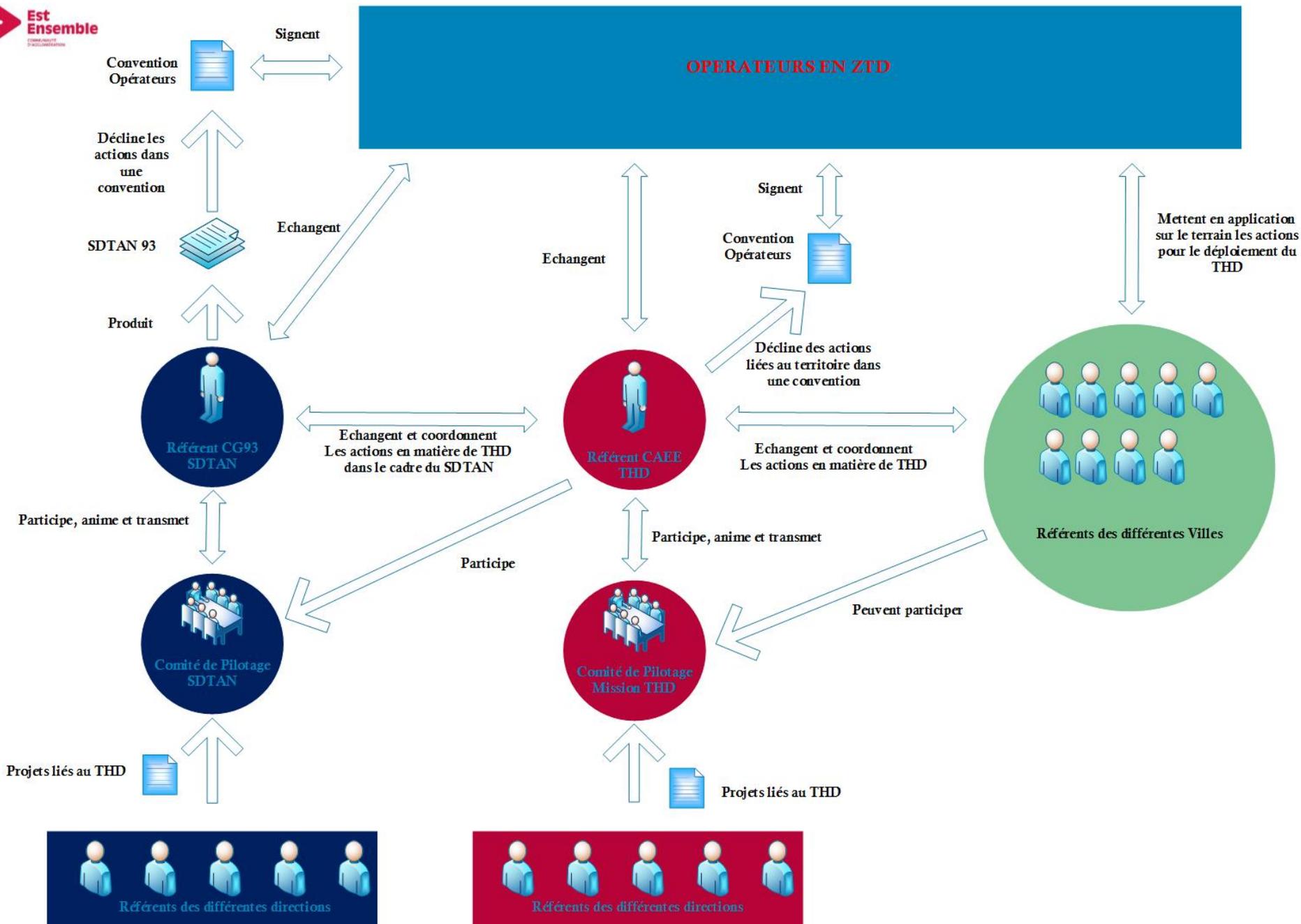
- La création d'une mission THD au sein de la structure centralisant les besoins internes et les besoins des villes dans le cadre de l'avancement des déploiements. Un seul interlocuteur identifié.

### ➤ Un bilan positif

- Identification de la Communauté d'Agglomération comme expert sur le sujet au niveau des villes et synergies des projets autour du THD en interne que se soit pour des problématiques de débits et d'implantation ou d'usages sur les nouveaux services



# Organisation du suivi des déploiements en ZTD au niveau de la CAEE



## Une articulation externe émanant de l'organisation interne

- Des retours sur les besoins externes par :
  - Les services de l'Agglomération notamment en matière d'habitat avec les bailleurs sociaux ou les bailleurs privés mais également avec les services du Développement économique pour les besoins liés aux entreprises
  - Les services départementaux intervenant en matière d'habitat (OPH 93), de développement économique, d'éducation (collèges)
  - Les services municipaux contactés en direct par les habitants sur des problématiques d'arrivée du FTTH ou par les opérateurs (ex. : implantation des armoires)
  
- Au final une synergie des enjeux et une carte de déploiement en adéquation avec les besoins réels du territoire :
  - Des opérateurs capables de prendre en compte les priorités souhaitées par les collectivités en matière d'aménagement numérique
  - Des cartes de déploiements concertées et non pas subies
  - Une implication qui porte ses fruits sur le déploiement vertical ou sur le déploiement en zone pavillonnaire



## Un engagement de la collectivité aux côtés des opérateurs

### ➤ Un dialogue régulier :

- Présentation par l'opérateur de ses objectifs en début d'année, échanges avec la collectivité puis modification éventuelle (zones, phasages), puis validation et plan d'organisation entre l'opérateur et la collectivité pour mener à bien les projets.
- Un point d'étape à la fin du premier semestre pour confirmer l'avancée des projets.
- Un bilan en fin d'année pour valider ou non les objectifs fixés en début d'année.

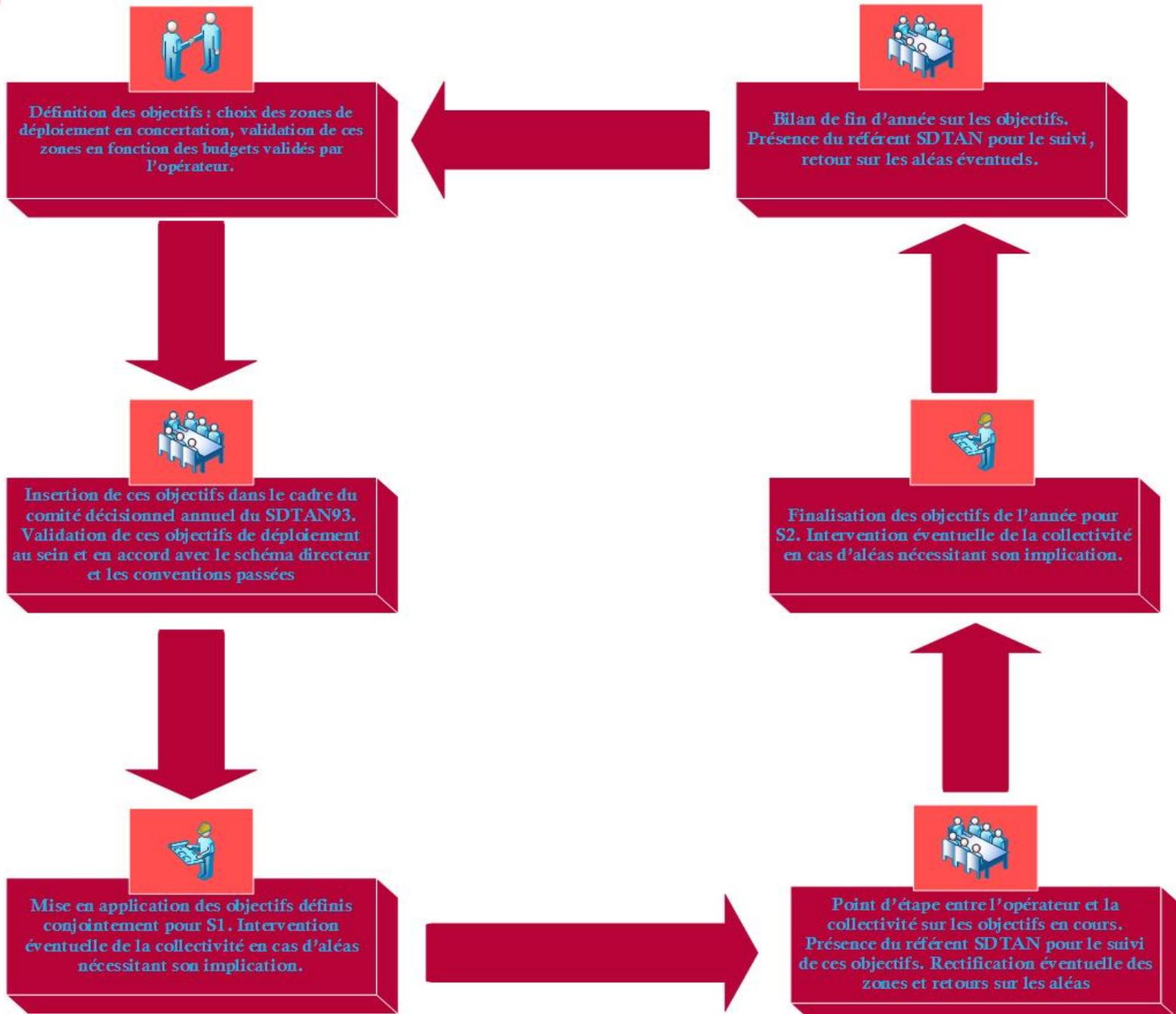
### ➤ Maintien et organisation de ces objectifs dans le cadre du SDTAN :

- Les objectifs fixés au sein de la collectivité sont partagés avec le Conseil général (conformité au SDTAN, coordination)

### ➤ Au-delà des projets, un suivi de terrain :

- Difficultés rencontrées à la fois par l'opérateur sur des zones de déploiement (implantation d'armoires, référents absents, dialogue difficile avec les bailleurs...)
- Besoins spécifiques liés aux collectivités (implantation de nouvelles entreprises, modifications de raccords de zones en cours de projet ; lien d'informations entre les acteurs du THD et les usagers...)





## Un suivi qui passe par un renforcement des outils

- Des informations concrètes de déploiement encadrées... :
  - Des outils sont prévus dans le cadre de la convention signée dans le cadre du SDTAN : livraison des fichiers IPE tous les 6 mois.
  - Ils permettent de visualiser les emplacements des infrastructures et des armoires de rue.
  - Possibilité d'interfacer ces outils dans le cadre d'un SIG en adaptant les géo-références.
  
- ... Mais une exploitation des données difficile :
  - Une réglementation en ZTD ne poussant pas les opérateurs à ouvrir clairement leur SIG et à jouer la carte de la pleine et entière transparence.
  - Un format SIG peu ou pas normalisé obligeant un travail de la donnée important pour une visualisation en SIG
  - Des données pas assez complètes pour un suivi de déploiement efficace : visualisation des armoires, des câbles mais pas de visibilité sur les îlots ou sur les bâtiments dans le cadre d'un opérateur d'immeuble.

### **BILAN POSITIF**

Nécessite un travail entre les collectivités et les opérateurs en confiance, en essayant d'améliorer des points non couverts par la réglementation, tout en agissant dans une zone d'opération très contraignante pour ce type d'actions



## Aménagement numérique et attractivité du territoire

### ➤ Présentation du secteur économique sur la CAEE :

- Des entreprises de tailles différentes allant de la PME spécialisée dans les métiers de l'image à BNP-Paribas Securities Services ou Ubisoft
- Un écosystème autour de l'image, de la communication et du numérique avec des besoins importants en débit
- Des besoins identiques en termes de débit mais des champs d'application différents notamment sur les aspects financiers
- Une localisation différente à la fois dans le diffus pour la PME/TPE ou dans des ZA

### ➤ Des acteurs économiques très présents qui sollicitent la CAEE

- Ce sont les premiers usagers en matière de THD et la centralisation des demandes revient directement à la collectivité
- Beaucoup de demandes sont liées à la compréhension des déploiements et du THD en général
- Une sollicitation qui se fait désormais en phase amont : avant l'emménagement de l'entreprise sur le territoire
- Un levier essentiel pour l'attractivité du territoire, et une attente forte pas uniquement en termes de débit mais aussi en termes d'usages



## Une action concertée Collectivité et Opérateurs

### ➤ Un besoin constaté et des actions à mener :

- Des demandes nombreuses et diverses : dates possibles de raccordement, offres présentes, déménagement et emménagement sur le territoire, et même des questions techniques liées au THD
- Des offres de services professionnelles parfois difficiles à appréhender et à expliquer. Une différence technique et de coût entre FTTO et FTTH peu comprise par les entreprises
- Des acteurs peu identifiés, que se soit au niveau des opérateurs ou des collectivités



**ACTION**

Organisation conjointe avec les services du développement économique d'un Forum regroupant les entreprises et les opérateurs présents sur le territoire.



**BILAN**

Une meilleure compréhension des offres, mais une obligation d'ajustement des offres opérateurs plus tournées sur les principes du FTTH. Un coût lié au FTTO qui ne peut pas forcément être supporté par une entreprise seule : proposition de mutualisation d'offres pour les entreprises selon la zone géographique. La découverte pour les professionnels d'un véritable écosystème d'opérateurs télécoms (opérateurs de niche).



## Une déclinaison poussée pour mieux répondre aux attentes

➤ Une demie-réussite qui demande à être améliorée :

- Passage au rôle d'acteur pour la collectivité avec pour objectif de s'impliquer plus au niveau du THD pour renforcer l'attractivité du territoire
- Des besoins mis en avant par le forum organisé, qui nécessitent un suivi plus poussé que la partie FTTH

**ACTION**

En accord avec le SDTAN-93, rédaction d'une convention à destination des opérateurs portant sur des expérimentations de déploiements en ZA et dans le diffus, et sur des offres de services spécifiques aux besoins des entreprises

➤ Contenu :

- Définition de zones cibles comme les ZA, le diffus ou des secteurs économiques ciblés. Travail collaboratif en interne au sein de la Mission THD (groupe projet)
- Travail et mise en avant du contenu lié aux usages (retour de besoins du forum THD). Préparation de manifestations sur les lieux d'implantation des entreprises pour des présentations de contenu et d'usages liés au THD
- Établir un nombre d'entreprises à raccorder dans un délai fixé au sein des zones géographiques choisies



## Premier Bilan de l'aménagement numérique en ZTD

- ✓ Obligation d'un travail collaboratif à la fois interne et externe pour évaluer les sujets liés au THD, « *La fibre est l'affaire de tous* »
- ✓ Une articulation des objectifs avec les plans de déploiement prévus par le SDTAN
- ✓ Une confiance réciproque nécessaire entre collectivités et opérateurs : à établir dans la durée, elle passe par un suivi régulier et un partage des informations et des données
- ✓ Une définition conjointe/partagée des axes majeurs et des priorités de développement sur les points posant les plus grosses difficultés (zone pavillonnaire, entreprises...)
- ✓ Une appréciation des besoins qui ne s'effectue plus systématiquement au niveau du débit mais bien dans une définition plus large au niveau des usages

